

Coronavirus (COVID-19)

Coronavirus (COVID-19) : Informations à l'intention des partenaires et mandataires

Réouverture des jardins communautaires ou collectifs

Concernant l'ouverture des jardins communautaires ou collectifs et leurs bienfaits sur la santé de la population, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a précisé [certaines mesures de prévention](#) qui doivent être respectées dans le contexte actuel de pandémie.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) recommande aux personnes âgées de plus de 70 ans, à celles atteintes de maladies chroniques ou immunosupprimées ainsi qu'à toute personne présentant des symptômes de maladie (toux, fièvre ou autres) de ne pas fréquenter les jardins communautaires ou collectifs.

Dans les jardins collectifs, où les usagers travaillent sur des parcelles communes, il sera d'autant plus important de porter une attention particulière aux règles de distanciation et au partage d'outils.

La décision concernant l'ouverture du jardin, en concertation avec la direction régionale de santé publique, devra tenir compte de l'épidémiologie régionale de la COVID-19 et de la capacité d'assurer la mise en place des conditions nécessaires au respect des recommandations de distanciation et d'hygiène énumérées ci-après.

La reprise graduelle des activités implique que les gestionnaires d'immeubles et les locataires, pouvant être représentés par des associations, conviennent ensemble des modalités permettant le respect des mesures suivantes :

Respecter la distanciation physique

- Ne permettre l'accès qu'aux personnes autorisées (usagers inscrits à l'activité).
- Limiter le nombre d'usagers présents au même moment, en fonction de la superficie et de la configuration des espaces réservés à l'activité de jardinage.
- Afficher à l'entrée de l'espace réservé à l'activité de jardinage le nombre maximal d'usagers autorisés – le MSSS a publié [une affiche pouvant être utilisée pour ce faire](#).
- Mettre en place, si cela est jugé opportun, un horaire rotatif permettant de réserver sa plage horaire, et nommer une personne responsable de faire la gestion de cet horaire.

- Installer des marques pour favoriser le respect de la distanciation. Porter une attention particulière aux espaces réduits et aux endroits qui peuvent mener les personnes à se croiser (ex. : l'entrée et les cabanons).

Assurer une utilisation sécuritaire des lieux

- Prévoir la présence d'un(e) bénévole à l'entrée pour contrôler les allées et venues des usagers, les diriger et superviser l'utilisation des équipements, tout en maintenant une distance de 2 mètres avec eux.

Faire respecter les mesures d'hygiène des mains et d'étiquette respiratoire

- Installer des affiches qui rappellent aux usagers les mesures d'hygiène et l'étiquette respiratoire. Rappeler que le lavage des mains doit se faire à chaque entrée ou sortie du jardin. Prévoir un endroit pour se laver les mains avec de l'eau et du savon.
- Sans l'obliger, encourager les usagers à porter un masque pour se couvrir la bouche et le nez.
- Encourager les usagers à apporter leurs équipements personnels.
- Faire désinfecter par les usagers, avant et après chaque utilisation, les équipements communs dont ils se servent.
- Nettoyer les surfaces fréquemment touchées et les espaces communs (tables à pique-nique, cabanons, accessoires, etc.).

Message important

Les assouplissements et nouvelles mesures découlant du contexte actuel de crise sanitaire sont exceptionnels et temporaires.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section « [Coronavirus \(COVID-19\) : Informations à l'intention des partenaires et mandataires](#) » du site Web de la SHQ.

Pour nous joindre

À titre de gestionnaires d'immeuble, vous pouvez transmettre vos questions à l'adresse courriel SHQ-reseau@shq.gouv.qc.ca .